

DECISION CA028-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu la délibération CA021-2016 du 1er mars 2016

Objet de la décision

Demandes d'adhésions de l'UFR SANTE

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

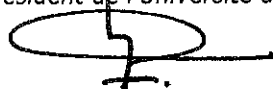
1. d'approuver les demandes d'adhésions 2016 de l'UFR SANTE pour SFBI, SFC, Association des Morphologistes, Société Française de pharmacologie et de thérapeutique, Société Francophone du diabète, Société Française de cardiologie (+SFHTA + GRRC), CIDPHARMEF.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 4 avril 2016

Christian ROBLEDO

Le Président de l'Université d'Angers



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **11 avril 2016**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
17/03/2016	UFR Santé		Cotisations pour 2016		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA	
Département Médecine					
SFBI (Société Française de Bio-Informatique)	25,00 €	93520	Mr FERRE		
Recherche					
SFC (Société Française de Cardiologie)	100,00 €	911EA13	Mr Oussama BAKHTA/Sophie TAMAREILLE/Laura CELLIER/Justine BEAUMONT		
Formation Continue					
ASSOCIATION DES MORPHOLOGISTES	40,00 €	93560	Pr CHAPPARD		
Formation Continue Département Pharmacie					
Société Française de pharmacologie et de thérapeutique	120,00 €	A935600 1	S. Faure		
Société Française de pharmacologie et de thérapeutique	120,00 €	A935600 1	N. Clere		
Société Francophone du diabète	90,00 €	A935600 1	S. Faure		
Société Française de cardiologie (+SFHTA + GRRC)	140,00 €	A935600 1	S. Faure		
Département Pharmacie					
CIDPHARMEF	700,00 €	93530	montant précédemment voté éronné		

Isabelle Richard
Directrice de l'UFR Santé
Signé